

**A diffuser à
tous les ITPE**

la lettre
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Numéro 240

Paris, le 18 janvier 2008

Avenir du MEDAD Paroles habiles n'égalent pas la vérité.

Cher(e) camarade,

Une réunion de concertation sur l'évolution du ministère s'est tenue le 16 janvier 2008. Présidée par le secrétaire général du MEDAD, Didier Lallement, en présence des préfigurateurs des futures directions générales d'administrations centrales, elle avait pour but de présenter aux organisations syndicales le cadre général retenu par l'administration pour la concertation à venir.

Les agents de l'administration centrale vont en effet vivre une nouvelle ré-organisation au pas de charge afin que celle-ci soit prête pour la présidence française de l'Union Européenne, soit le 1^{er} juillet 2008 !!!

Un handicap bien réel : l'absence de CTPM du MEDAD

FO a rappelé sa revendication d'un CTPM et d'un CTPC uniques pour l'ensemble du MEDAD. Je te rappelle que la FEETS FO a assigné le MEDAD au Tribunal de Grande Instance de Paris pour obtenir le respect de cette liberté fondamentale seule garante du droit à l'information et à l'expression des représentants du personnel au niveau ministériel. A l'issue de l'audience du TGI du 15 janvier 2008, le Président a mis sa décision en délibéré jusqu'au 29 janvier.

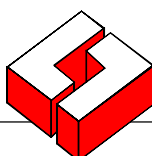
Cette démarche n'est donc pas aussi infondée que l'indiquaient plusieurs responsables du MEDAD. Les débats de l'audience ont permis de mettre en évidence que l'absence de constitution du CTPM et des instances représentatives définies par la réglementation au sein d'un ministère, créé depuis plus de 8 mois, constitue bien un problème aigu. Il a également été indiqué qu'il est de la responsabilité du ministre d'Etat d'organiser ce CTPM et que rien ne paraît s'opposer à son instauration.

Les préfigurateurs des futures DAC se sont exprimés

Les préfigurateurs, qui, eux, disposent de leurs lettres de mission, ont donné les premières orientations, très générales à ce stade, pour leurs futures directions. Une concertation spécifique avec les organisations syndicales sera organisée par chaque préfigurateur.

Nous avons précisé plusieurs points :

- le calendrier effréné pour organiser les DAC est incompatible avec le fait que plusieurs arbitrages gouvernementaux ne sont pas rendus : quid du logement, de l'ingénierie publique, des DDEA, des décisions à venir du comité de suivi du Grenelle de l'Environnement, des conclusions de la révision générale des politiques publiques (RGPP) d'avril 2008 ? On prend donc le risque, une fois de plus, de faire une réforme qui sera défaite 6 mois plus tard. D'ailleurs, il n'est que de prendre l'exemple de la DGAC et de la DGR qu'à peine restructurées, on veut déjà réformer ;
- le travail doit s'engager sur les conditions des mobilités imposées aux agents. Il est irréaliste et irresponsable de penser que la mise en œuvre de cette réorganisation sera effective pour juillet 2008 alors que les textes définissant la réorganisation des DAC seront validés au mieux début mai. Les agents ne sont pas demandeurs d'une mobilité, elle va leur être imposée selon un cadre exceptionnel d'une ampleur inégalée. Nous refusons donc que les règles dogmatiques habituelles soient imposées aux agents par l'administration, notamment l'ancienneté sur le poste. A situation exceptionnelle, traitement social remarquable ! C'est ce que nous attendons de l'administration ;
- sur l'organisation de la concertation avec les préfigurateurs, nous avons obtenu qu'elle s'établisse selon des réunions bilatérales avec chaque OS. Par ailleurs, l'administration rêve de réussir à tenir 3 « pseudos CTPM » et 3 « pseudos CTPC », regroupant les OS représentées dans les CTP Ecologie, Equipement et Industrie, d'ici fin avril 2008 pour un débat global de la réorganisation des DAC ;



- nous avons rappelé que la séparation SG / Commissariat général au développement durable constituait, selon nous, une erreur stratégique, comme ce fut le cas pour le MTETM en 2005 avec la séparation DGPA / SG ;
- nous avons demandé une concertation spécifique sur l'ingénierie publique, impactée par la RGPP. Nous demandons qu'elle fasse l'objet d'un pilotage unique commun avec le RST au sein du commissariat général au développement durable, permettant les nécessaires arbitrages inter programmes et inter directions générales du MEDAD ;
- nous avons réclamé que le pilotage des écoles du MEDAD soit associé à celui de la formation, au sein de la future DGRHF ;
- nous avons rappelé que les services déconcentrés (DDE, DDAF, SN, DRE, DIREN et DRIRE) étaient déjà des services du « service public de l'environnement » et que personne au sein du MEDAD n'a le monopole du développement durable...

Une concertation spécifique sur le projet du MEDAD intégrant tous les services

La question essentielle de l'avenir des services n'a pas été abordée dans ce cadre de concertation : le calendrier proposé en séance par le SG du MEDAD ne concerne que l'administration centrale. Comme si le reste du ministère n'existait déjà plus !

Il n'est pas admissible d'attendre les conclusions de la RGPP d'avril 2008 pour lancer une concertation sur l'avenir des services déconcentrés. D'ailleurs, pendant que le ministre refuse au MEDAD de se construire, d'autres s'attachent à le détruire un peu plus chaque jour dans le cadre de la RGPP. Et à ce rythme, il est fort probable qu'il n'y ait plus rien sur quoi se concerter après avril 2008.

Suite à nos interventions, le SG du MEDAD a proposé la constitution d'un groupe de travail, sous sa présidence, ayant pour objet d'informer les représentants du personnel sur l'état d'avancement des travaux du gouvernement sur la réorganisation de l'Etat et de débattre des missions du MEDAD.

Mais il convient bien d'aller au-delà : le MEDAD doit arrêter de ne se positionner qu'en réaction aux annonces destructrices du ministère de l'Intérieur. Il est urgent qu'un véritable projet soit enfin porté et défendu par le ministre à l'interministériel et face à la RGPP. Nous avons donc indiqué que nous attendions **un cadre de concertation plus large, intéressant tous les services, tous les agents, tout le ministère.**

Un premier débat sur les impacts de la RGPP sur le MEDAD

Le Secrétaire Général du MEDAD a développé en séance les premiers impacts identifiés des décisions et orientations issues du « *comité de destruction des services publics* » dans le cadre de la RGPP.

Il a donné les orientations portées par le ministère de l'intérieur depuis cette date, et notamment :

- une DREDAD amputée du logement, et d'autres missions de l'ex DRIRE ;
- création d'une direction régionale de la cohésion sociale, intégrant le logement ;
- création d'une DR spécifique MINEFE pour le développement économique ;
- des DDEA fondues au sein des préfectures de département, tout comme les subdivisions des DRIRE ;
- une gestion des personnels par les préfets.

Monsieur Lallement nous a aussi indiqué que notre ministre défendait, lui, une DREDAD intégrant toutes les missions et tous les services des DRE, DIREN et DRIRE, et une DDEA service déconcentré technique interministériel (MEDAD et MAP).

Il nous a également indiqué que l'opérateur spécifique pour l'examen du permis de conduire devrait pouvoir être sous statut public.

Ce débat démontre bien que faute de projet, le MEDAD subit aujourd'hui les assauts de la RGPP et du ministère de l'Intérieur.

Comme nous l'avons rappelé, nous nous inquiétons que tous les responsables du MEDAD, au plus haut niveau, ne tiennent pas au sein des débats interministériels en cours les mêmes positions que celles présentées par le SG du MEDAD en séance.

Malheureusement, la volonté manifeste de défendre et préserver les services et les missions du MEDAD présentée lors de cette réunion semble s'arrêter aux frontières du ministère... et encore...

Tout ceci démontre encore, si besoin en était, que la mobilisation du 24 janvier 2008, est impérative et vitale pour l'avenir du MEDAD et la sauvegarde de nos métiers et celles de nos collaborateurs.

Gilles Paquier
Secrétaire général